



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2023-38 : VOTE DES LOYERS

L'an deux mil vingt-trois, le 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes** : Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Monsieur Guy FOURNIER, Monsieur Bernard LANDEMARD, Conseillers

•**Personne absente** : Madame Séverine CHAMPETIER

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sandy CLEMENT en tant que secrétaire de séance.

### Délibération 2023-38 : VOTE DES LOYERS

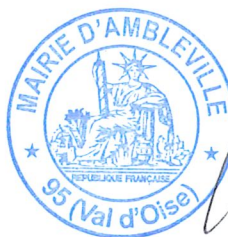
Le Maire, Madame SOREL rappelle les montants des différents loyers encaissés par la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil propose :

- D'augmenter de 2 % le loyer du 5 rue de la Mairie, le portant à 930 € lors du renouvellement du bail au 1<sup>er</sup> février 2024.
- De ne pas augmenter le loyer de l'appartement en mairie le maintenant à 650 euros, pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision à l'unanimité des présents.

Délibéré en séance des jours mois et années susdits.



Fait à Ambleville le 18/12/2023

Le Maire,

Martine SOREL